



La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

AFRANCIHI A FORFAIT - 1014 Lousanne

N° 3
1er décembre 1997
Bimensuel

Dans ce numéro

 **DOSSIER** 4-6

 **TRAVAILLER** 2

 **PRATIQUE** 3

 **SUBJECTIF** 7

 **SYNDICATS** 7

 **EMPLOI** 8-9

 **SALAIRES** 10

 **GRAND CONSEIL**

Pourquoi les députés se rallient au compromis salarial signé entre la FSF et le Conseil d'Etat 12

 **CONSEIL D'ETAT** 14

 **MEMENTO** 16



DESSIN RICHARDS

Nos archives au bord du chaos

Que dois-je garder? Que puis-je jeter? Tous ceux qui gèrent des documents se posent sempiternellement ces questions. En général, nous y répondons plutôt mal. C'est l'avis de Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales vaudoises, que l'avè-

nement de l'informatique inquiète pour l'entretien de la mémoire et de l'identité vaudoises.

Et pourtant, dans les bureaux de l'administration, il n'y a pas de salut pour la documentation hors de l'informatique.

Pages 4,5,6

Salaires 1998: l'alchimie de la convention

On connaît maintenant les salaires moyens des principales catégories de fonctionnaires. Et vous saurez comment calculer le vôtre. Si le Grand Conseil approuve la convention signée entre la FSF et le Conseil d'Etat...

Pages 10 à 13





Ecrivez à La Gazette

La Gazette n'est pas La Pravda. Sa rédaction est autonome. Sa mission est d'informer les collaborateurs de l'Etat sur les projets qui les concernent. Elle est aussi de faire connaître largement les opinions et les sentiments que suscitent ces projets au sein de la fonction publique. Elle ne remplira vraiment son rôle que lorsque les collaborateurs de l'Etat s'y exprimeront directement, à titre personnel. C'est la raison d'être du «courrier des collaborateurs», rubrique permanente de ce journal.

Nous avons besoins de vos idées, de vos réactions, de vos critiques. Ecrivez-à La Gazette ou téléphonez (coordonnées ci-dessous). La rédaction s'engage à protéger l'anonymat des correspondants qui le désirent.



PETITES ANNONCES

Automobile. A vendre Dae Woo Nexia, 2 ans (garantie d'usine pièces + main d'oeuvre jusqu'au 04.11.98), 33'000 km, prix d'achat Fr. 17'650, prix de vente : Fr. 8'000. Tél. 021 / 316 40 57.

Informatique. Je cherche un écran PC compatible 15 ou 17" d'occasion. Tél./fax 021/ 653 99 38.



La Gazette
Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Francine Crettaz, Jacqueline Decurnex, Catherine Lavanchy, Pierre-André Pellet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch



Prendre sa retraite avant 65 ans: un choix intéressant

Les mesures d'encouragement à la retraite anticipée ont fait leurs preuves. Elles seront reconduites en 1998.

Les mesures d'encouragement à la retraite anticipée sont en vigueur depuis 1995. Elles seront encore appliquées l'an prochain, selon la décision prise par le Conseil d'Etat dans sa séance du 12 novembre 1997. Elles assurent un complément de pension de 21% du dernier traitement cotisant à ceux qui prennent leur retraite dès 62 ans et qui comptent moins de 35 ans de cotisations. Ce complément leur sera versé jusqu'à 65 ans révolus, c'est-à-dire jusqu'au moment où ils recevront leur première rente AVS.

Place aux jeunes!

L'encouragement à la retraite anticipée, tel qu'il est pratiqué depuis 1995, remplit bien les objectifs qui l'ont motivé. Il s'agissait essentiellement de favoriser l'embauche de jeunes collaborateurs en libérant avant terme les postes occupés par des collaborateurs en fin de carrière.

Financièrement, l'opération doit être neutre. D'un côté, l'Etat engage des dépenses supplémentaires pour financer le complément de pension. De l'autre côté, il réalise des économies dans la mesure où les jeunes collaborateurs sont moins payés que les anciens. Cette différence ne résulte pas d'un déclassement des postes, mais uniquement du fait que les jeunes ont encore leurs augmentations annuelles légales devant eux.

Les rapports sur les deux premières années d'expérience montrent que la «neu-

tralité des coûts» est effective. Ils mettent même en évidence une légère économie pour les finances publiques. Et si l'on tenait compte de l'hypothèse que chaque jeune collaborateur engagé à l'Etat représente un chômeur de moins à la charge de la collectivité, l'économie serait encore plus appréciable.

Un choix libre

La retraite anticipée est un choix personnel. Chaque employé est libre de la demander. Les collaborateurs qui ont cotisé moins de 35 ans à la caisse de pensions peuvent dans tous les cas choisir de travailler jusqu'à l'âge normal de leur retraite. Aucune contrainte ni aucune pression ne saurait être exercée sur eux pour qu'ils libèrent leur poste avant terme.

Le rapport portant sur l'année 1996 montre que 143 personnes ont demandé à bénéficier de la retraite anticipée, sur un total de 362 «éligibles», soit près de 40% des candidats potentiels.

En outre, 28 collaborateurs n'ont pas été remplacés, ce qui se traduit par des économies supplémentaires. On évalue ainsi à près de 4 millions de francs les économies réalisées en quatre ans à l'occasion du programme d'encouragement à la retraite anticipée.

En plus du complément de pension de 21% versé par l'Etat, chaque bénéficiaire a droit au «supplément temporaire AVS» (art. 75 de la loi sur la caisse de pensions). Il est payé jusqu'au moment où l'assuré atteint

l'âge donnant droit à l'AVS. Ce supplément ne concerne par les femmes, puisque celles-ci ont droit à une rente AVS dès 62 ans.

Informations pratiques pour les candidats

Ces dispositions concernent les fonctionnaires nés entre le 1er avril 1933 et le 31 mars 1937. Ceux qui désirent en bénéficier doivent le faire savoir en annonçant leur démission pour le 31 décembre 1998.

Pour les enseignants, la chose est différente, car le calendrier scolaire et le calendrier civil ne coïncident pas. Ils doivent donc annoncer leur démission six ou sept mois à l'avance, avant le 31 décembre, pour la fin de l'année scolaire en cours.

Le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) a édité une brochure donnant tous les détails du dispositif prévu. Elle permet à chaque candidat potentiel à une retraite anticipée de calculer le montant de sa retraite future en cas de départ à 62, 63 ou 64 ans. Tous les candidats potentiels à une retraite anticipée pour 1998 la recevront d'office dans le courant du mois de décembre 1997. Les autres collaborateurs intéressés peuvent l'obtenir sur demande auprès du SPEV.

Chaque candidat à une retraite anticipée peut obtenir auprès de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud le calcul exact de la rente correspondant à sa situation personnelle. Un bulletin ad hoc sera inséré dans la brochure diffusée par le SPEV.

Le SPEV organise également des séances d'information sur la retraite anticipée, ainsi que des cours de préparation à la retraite. Ces cours sont ouverts à tous.

LR

Renseignements: SPEV, Pierre-Marie Gonseth, tél. 021/ 617 63 45.

Pour affronter le changement, voici l'offre de formation continue

La brochure 1998 du Centre d'éducation permanente de la fonction publique vient de sortir: Les nouveaux séminaires prévus pour 1998 ne concernent pas que les cadres.

Même s'il descend parfois dans la rue, le fonctionnaire vaudois est très scrupuleux et soucieux de son efficacité au travail. La preuve? Les séminaires de formation professionnelle les plus suivis sont: «*Gérer son stress et améliorer son efficacité*» et «*L'organisation personnelle du travail et la gestion du temps*».

A titre de comparaison, le cours «*Le droit au salaire et la prévoyance professionnelle*» est, lui, relégué en queue du classement, ou presque.

Comme quoi le fonctionnaire reste un bon employé, mais pas forcément très assidu! Jugez-en vous-même: l'an passé, près de 2000 personnes ont suivi un cours de formation professionnelle. Et ce n'est pas faute de choix ou d'imagination de la part du Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP).

Comment faire face aux mutations

Ainsi, de l'apprenti au cadre supérieur, le CEP vous propose de nouvelles possibilités de formation pour 1998, en plus des cours habituels:

- **pour les apprentis:** un cours de «*préparation à l'examen final*» ou comment appréhender «avec sérénité» une étape difficile. Les apprentis employés de commerce pourront travailler sur la base d'anciens examens écrits et oraux, histoire de se faire la main.

- **pour tout le monde,** formation générale: un cours sur «*la LAMAL et les assurances sociales*», un vrai casse-tête sinon! Un cours sur «*l'archivage administratif*» ou comment sortir d'un labyrinthe parfois explosif. Et puis, des cours pour apprendre

à «*mieux rédiger*» ou «*à travailler en équipe*». Préparation à DUPLO, le cours «*Augmenter ma flexibilité dans l'administration qui change*». Enfin, préfiguration à l'introduction du «*Plan qualité du service public*», le cours sur «*l'accueil du public au guichet et au téléphone*». La liste n'est pas exhaustive.

- **pour les cadres** et les cadres supérieurs: de nouvelles filières de formation concernant le *développement personnel* et le *management développement*.

Pour s'inscrire

En principe, tout le personnel (sauf les enseignants, le personnel soignant et la police) a le droit de demander à suivre un cours du CEP. Mais l'acceptation dépend de la hiérarchie, qui doit veiller à ce que votre absence soit compatible avec la bonne marche du service. Autrement dit, si vous souhaitez suivre un cours, vous devez en demander l'autorisation à votre supérieur direct, qui préavisera et qui transmettra ensuite votre demande au chef de service. Mais ne soyez pas découragé d'avance: en 1997, seules 10% des demandes (178) ont été refusées par le chef de service.

Catherine Lavanchy

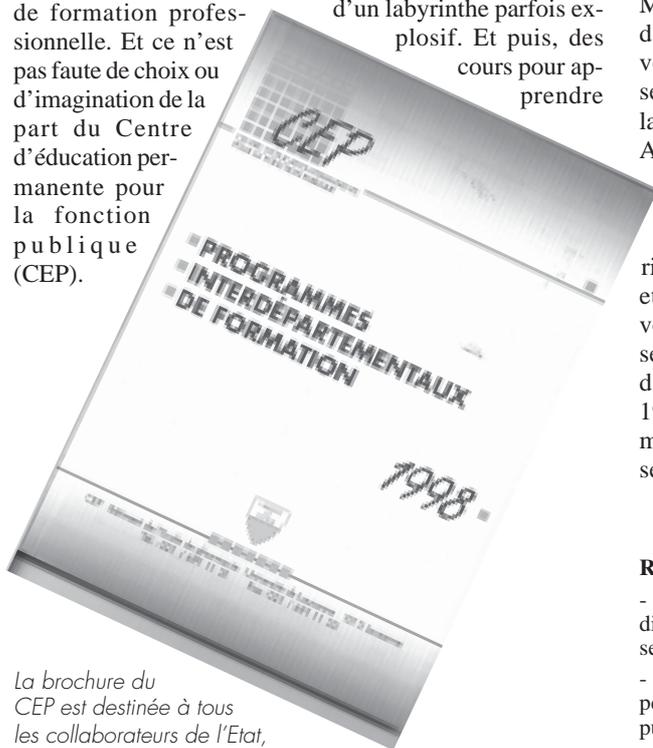
Renseignements:

- la brochure et les dépliants à disposition dans chacun de vos services ou

- le CEP, centre d'éducation permanente pour la fonction publique.

Tél: 021. 691.11.31

Fax: 021. 691.11.33



La brochure du CEP est destinée à tous les collaborateurs de l'Etat, sauf le personnel soignant, la police et les enseignants.

Affranchi à forfait

Chaque jour, jours fériés compris, l'Etat de Vaud paie 19'200 francs pour 26'300 envois (chiffres 1996). Un tel volume ne peut être traité sans problèmes. En voici deux qui peuvent disparaître simplement avec de la (bonne) volonté.

Fraudeurs s'abstenir...

Vous avez des lettres personnelles à envoyer. Vous les glissez dans des enveloppes qui portent le fameux «*affranchi à forfait*» et hop! ça ne coûte rien, ça ne se voit pas, c'est parti.

En fait, il faut savoir que ça coûte et que ça peut se voir. C'est d'ailleurs parce qu'un envoi important d'un fonctionnaire à ses amis a mis la puce à l'oreille des PTT et les a conduits à procéder à un contrôle que nous rappelons ce qu'est le forfait.

Le forfait, qui permet de simplifier la gestion des envois, n'est pas un cadeau d'une administration publique, en l'occurrence les PTT, à une autre administration publique, l'Etat de Vaud. Même s'il donne l'illusion qu'un envoi postal est gratuit, le forfait donne lieu à une facture au tarif appliqué à n'importe quel citoyen; ce citoyen qui d'ailleurs contribue par ses impôts au paiement des envois de l'Etat. Ainsi donc, utiliser le forfait de l'Etat à des fins privées, c'est frauder le citoyen.



Etat de Vaud, 26'300 envois par jour

Courrier interne: ne dépassez pas la dose!

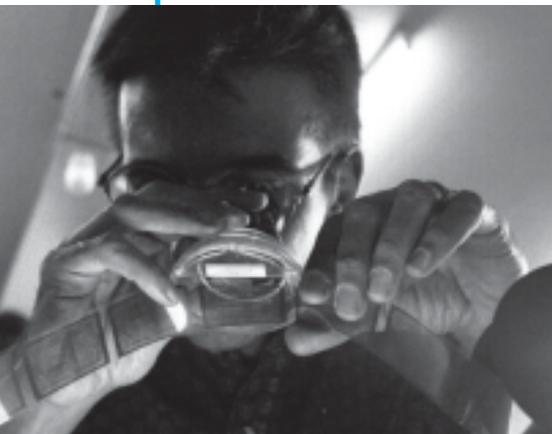
Depuis janvier 1997, un service de courrier interne pour la région lausannoise a été créé dans le but de réduire le coût de l'affranchissement à forfait. Pour que cette prestation fonctionne bien, chaque service doit trier son courrier avec une grande rigueur. Or, les PTT ont constaté de nombreuses erreurs dans ce tri. Rappelons-en donc les règles: le courrier interne concerne exclusivement un destinataire de l'administration cantonale sur le «*grand Lausanne*», soit les numéros postaux 1000 à 1025, et les numéros 1052 (Le Mont-sur-Lausanne) et 1066 (Epalinges).

FC



Dépoussiérage et transparence

Samedi 15 novembre, les Archives cantonales de la Mouline s'ouvraient largement au public dans le cadre de la première «Journée nationale des archives», organisée par l'Association des archivistes suisses pour marquer son 75^{ème} anniversaire. Visites, explications didactiques sur un travail souvent méconnu, mais aussi conférences et débats ont animé ces portes ouvertes. Une volonté de transparence affichée par des professionnels souhaitant dépoussiérer l'image de leur métier, et débattre de leur rôle, de la volonté de notre société d'entretenir sa mémoire collective. Toutes questions mises en exergue récemment par le dossier des fonds juifs en déshérence, une actualité turbulente qui encourage les archivistes à sortir de leurs arcanes pour rappeler l'aspect essentiel de leur travail.



ARC

Les archives au coeur de l'actualité

Que dois-je garder? Que puis-je jeter? Tous ceux qui gèrent des documents se posent sempiternellement ces questions. En général, nous y répondons plutôt mal, si l'on en croit Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales vaudoises.

Gilbert Coutaz, vous dirigez les Archives cantonales depuis octobre 1995. Comment voyez-vous votre travail? Etes-vous le gardien de notre mémoire collective?

— Les archivistes sont en effet ceux qui rappellent à l'autorité la nécessité d'entretenir une mémoire administrative. Cette mémoire n'appartient ni au Conseil d'Etat, ni aux cadres de l'administration, mais bien à l'ensemble des Vaudois.

En revanche, nous ne pouvons pas décider de la politique à suivre, mais seulement proposer ce que nous croyons être les conditions minimales requises pour atteindre ce but. Raison pour laquelle j'ai commencé par lancer une vaste enquête dans les services pour dresser à l'intention du gouvernement un état de l'archivage dans l'administration. Cette enquête va aboutir à la fin de l'année et appuiera concrètement les propositions que je désire faire par ailleurs pour l'avenir.

— Dans quel sens iront ces propositions?

— L'Etat doit à mon sens initier le débat autour des archives. Pour avancer, nous devons connaître la position gouvernementale à ce sujet, nous avons besoin qu'une volonté politique s'exprime sur les questions fondamentales. De quoi est faite la mémoire cantonale? Quels sont ses contours? Quels moyens sommes-nous prêts à investir dans cette mission? A quel droit donnons-nous la priorité, celui de la protection de la personnalité ou celui du savoir? L'archiviste a bien un avis, mais il ne peut répondre lui-même.

— Quels sont les obstacles à un archivage efficace et utile?

— Les fondements du système adopté jusqu'ici doivent à mon avis être changés. La masse des documents produits par l'admi-

nistration vaudoise – une des plus importantes de Suisse – ne peut pas être transmise telle quelle aux archivistes pour qu'ils la trient, la répertorient. Les services sont prioritairement responsables de ce qu'ils émettent. A l'heure actuelle, on y multiplie les

«L'élimination fait partie d'une bonne gestion des documents»

photopies, les redondances et on accumule tout, sans critères, sans hiérarchisation. Or, accumuler ne signifie pas archiver! L'élimination fait partie d'une bonne gestion des documents.

— Que proposez-vous à cet égard aux services?

— Une fois l'enquête terminée, je souhaiterais procéder, en collaboration avec les services, à une évaluation de leurs documents, puis à la détermination de critères précis. Cette démarche devrait aboutir à la conservation de 1 à 10% de la production, selon les secteurs. Car tous les services n'émettent pas des documents de même importance pour la mémoire cantonale.

— Selon vous, quels sont les documents à garder absolument?

— Tout ce qui relève de la mémoire incompressible : le cadastre, le registre foncier, tous les documents liés à l'organisation de l'espace et du territoire ; certaines données nominatives comme la population scolaire ou les dossiers médicaux. Nous devons conserver l'expression des temps forts de l'ad-



PHOTO ARC

Gilbert Coutaz dans ses locaux de Chavanne-Renens, aux prises avec les collections de feu la «Gazette de Lausanne»

ministration : les décisions du gouvernement, les mutations, les lois et règlements, tous les accords passés avec d'autres entités politiques.

— *Mais nous gardons tout ça!*

— Oui, mais sans différencier ces précieux papiers de la masse. Par ailleurs, l'administration dilue beaucoup la responsabilité de la conservation. Par exemple, on ne sait pas toujours, par manque de systématique, où sont gardés les dossiers qui fondent les décisions du Conseil d'Etat. A mon avis la Chancellerie devrait garder les documents originaux.

Autre problème lié à l'évolution des techniques: nous ne différencions plus les lettres courantes des décisions de première importance. Toutes sont traitées sur des supports de piètre qualité, sur du papier ordinaire, avec de l'encre ordinaire. Or ces documents

«Nous n'avons jamais été si proches du chaos documentaire»

ne se gardent pas, ils deviendront illisibles. Ne devrions-nous pas y prendre garde? L'informatique véhicule une philosophie de la sauvegarde, mais pas de la conservation. Une démarche qui «colle» d'ailleurs bien à notre époque qui privilégie la consommation, mais qui m'inquiète. Nous n'avons jamais été aussi proches du chaos documentaire, car le support électronique n'offre aucune garantie de pérennité. Nous ne pourrions conserver pour l'éternité des choses de valeur aussi éphémère...

— *Si je vous suis bien, il faudrait moins accumuler pour mieux garder?*

— Tout à fait. Nous devons en finir avec le fantasme de l'exhaustivité mais nous donner les moyens d'entretenir cette fameuse mémoire en répertoriant des documents de qualité, qui expriment notre reconnaissance de certains actes de l'autorité. Les archives – l'actualité nous le rappelle avec force ces temps-ci – sont une passerelle entre passé, présent et futur. Elles remplissent également une fonction identitaire d'une administration, d'un peuple. Nous n'avons parlé ici que des archives officielles, mais il y a toutes les autres, de caractère privé, éditorial, industriel, etc. Je voudrais travailler davan-

tage en réseaux pour avoir un lien avec tous les autres espaces de la mémoire vaudoise. Et accueillir également dans nos murs ces pans de mémoire privée.

Tout cela devrait être mieux structuré. Nous avons pu sauver les archives des Câbleries de Cossonay, mais celle des Ateliers mécaniques de Vevey, où sont-elles? Peut-être bien détruites. Sans être centralisateur, je voudrais pouvoir sensibiliser davantage la population à la nécessité de conserver de telles expressions de l'identité vaudoise... Et faire des Archives cantonales un lieu ouvert, un lieu de débat, un espace qui puisse étonner.

— *Tout cela est ambitieux et... coûte cher!*

— C'est bien pour cette raison que mon rôle est de préparer techniquement les meilleures conditions possibles pour une conservation que je crois essentielle, mais les décisions doivent être celles de l'autorité. Cela touche l'intérêt général à long terme de la collectivité vaudoise. Rappelons-nous qu'un des premiers actes du tout nouvel Etat vaudois, en 1798, fut de demander ses archives à Berne...

*Propos recueillis
par Marie-Christine Pasche*



Les archives au bureau: hors de l'informatique, pas de salut



Laurence Anglas Sansonnens, documentaliste au SCRIS

Les mètres linéaires gardés et recensés par les archivistes du canton concernent surtout les documents émis par l'administration. Mais chaque service de l'Etat doit gérer ses propres archives, pour ses besoins propres, au jour le jour. Outre les classeurs pleins de correspondance et les armoires débordantes de dossiers, les collaborateurs essuient une autre marée de papiers, celle des revues, journaux et documents qu'ils reçoivent... gardent souvent, consultent parfois, et finissent toujours par jeter.

Comment faire face? Comment gérer cette masse pour qu'elle soit véritablement utile? Comment savoir si les collègues du dessous ou du département voisin ne gardent pas les mêmes articles? Comment ne pas avoir à s'arracher les cheveux en cherchant partout une brochure dont on a un besoin urgent, et qu'on tenait dans ses mains pas plus tard qu'avant-hier?

Pour tenter de répondre à ces questions quotidiennes, La Gazette les a posées à Laurence Anglas, documentaliste au SCRIS (Service de recherche et d'information statistiques de l'Etat de Vaud) depuis cinq ans.



Voici les conseils de base de la professionnelle.

D'abord, un bon inventaire

Devant la masse que représentent tous ces documents, et pour éviter de multiples classements dans divers endroits, l'administration devrait avant tout procéder à l'inventaire de tout ce qu'elle reçoit, et le répertorier. Cette démarche permettrait sûrement de rationaliser la conservation des articles par une meilleure coordination et l'élaboration d'une politique de conservation commune à tous les départements. Cette liste devrait évidemment être mise à jour une fois par an.

Une personne responsable

A défaut de pouvoir s'appuyer sur les compétences de documentalistes (actuellement, seuls le SCRIS, l'ACI, la Chancellerie et le département PSA en bénéficient) les services devraient désigner une seule personne responsable de répertorier les documents à conserver. On peut ainsi mettre en place un système et garantir sa cohérence, tout en indiquant aux collaborateurs du reste de l'administration un contact perma-

nent, source de renseignements en cas de besoin.

Il est très important de déterminer clairement les thèmes intéressants le service, en étant le plus sélectif possible. Il n'est pas utile de répertorier trop de documents.

Constituer un index pratique

La masse des documents est trop importante pour qu'on puisse garder physiquement tous les articles intéressants. Il est possible en revanche de tenir un index pratique – titre et référence – qui permette de retrouver rapidement le texte souhaité.

L'idéal consiste à utiliser l'informatique, pour scanner les articles et établir une recherche par mots-clés. Nous en avons souvent les moyens informatiques. Manquent aux collaborateurs le temps ou la formation pour les utiliser.

«Les gens n'ont plus assez de temps...»

«C'est dommage, regrette Mme Anglas, car l'index informatique est de loin la technique la plus pratique et rapide pour les utilisateurs. Je remarque qu'aujourd'hui, les gens n'ont plus assez de temps pour consulter un index manuel consigné dans un classeur.»

Un lieu pour consulter les revues

Lorsqu'on ne peut, faute de temps, répertorier tous les documents, on peut choisir une démarche plus rapide. Elle consiste à mettre les revues à disposition pendant une semaine dans un endroit connu et accessible à tous. Dans ce délai, la personne responsable dépouille les revues, signale les articles intéressants aux personnes concernées qui choisissent d'en faire ou non une copie pour leurs dossiers personnels. Ensuite les revues sont gardées, si possible dans un lieu ouvert et commun.

A l'avenir, l'Internet!

A l'avenir, nous devons mieux utiliser la bureautique, créer des bases de données simples avec Notes ou Exchange. Il est possible aussi de rapatrier des sommaires depuis Internet. De plus en plus de journaux ou revues sont présents sur le réseau, avec des répertoires tout prêts : servons-nous ! De toute manière, la solution passe par l'utilisation des outils informatiques. Ils permettent une coordination plus facile, ménagent la photocopieuse et diminuent le temps et la place consacrés au classement.

Marie-Christine Pasche

Un memento pour comparer Vaud et Genève

Pour la première fois, un *Memento statistique Vaud-Genève* est édité par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques vaudois et l'Office cantonal de la statistique genevois. En voici quelques extraits.

– Depuis le début du siècle, la population genevoise a pratiquement triplé alors que celle du canton de Vaud a doublé.

– En une dizaine d'années, les surfaces d'habitat et d'infrastructure ont gagné

740 ha en terre genevoise et 3 350 ha en pays de Vaud.

– Le poids du secteur tertiaire est nettement plus élevé dans les cantons de Vaud (76%) et de Genève (82%) qu'en Suisse (69%).

– Les cantons de Genève et de Vaud figurent parmi les plus motorisés de Suisse. Genève se trouve à la deuxième place, après le Tessin, avec un taux égal à celui de Zoug.

– La charge fiscale était en 1995 de 107,6 points dans le canton de Vaud pour 110,1 point dans le canton de Genève. Les dépenses de l'Etat par habitant s'élevaient pour les Vaudois à 10'817 fr. et à

14'933 francs pour les Genevois.

Le Memento peut être obtenu au SCRIS, rue de la Paix 6, 1014 Lausanne. Tél. 021/ 316 29 99. Prix: 5 francs.



SUBJECTIF

Comparez, comparez, il en restera toujours quelque chose

Les services statistiques vaudois et genevois ont commencé l'exercice de la collaboration. On sait qu'ils travaillent désormais ensemble: une convention a d'ailleurs été signée en 1995 par les deux gouvernements. Un premier fruit est tombé: le memento statistique Vaud-Genève.

Celui-ci est riche d'enseignements: outre quelques données immuables, du genre date d'entrée dans la Confédération, surface et nombre de communes, on y découvre une foule de détails ou de révélations, parfois anecdotiques mais toujours intéressantes.

Par exemple, que les Genevois sont d'horribles dépensiers: chacun d'entre eux

coûte 1270 francs par année pour la sécurité publique, alors que le Vaudois se contente de 863 francs. Et les rapports ne sont pas meilleurs dans l'enseignement (3887 fr. à Genève, 2627 fr. pour Vaud) ou dans la Prévoyance sociale (3069 fr. contre 1589). Il n'y a guère que dans des domaines assez peu coûteux, comme la défense nationale (!), l'environnement et l'économie publique où nous sommes plus chers que nos voisins.

Conclusion: pour ce qui est de faire des économies en se basant sur des comparaisons avec Genève, c'est plutôt raté. Mais tout n'est pas perdu: on peut encore rap-

procher le SCRIS de son homologue appenzellois. Des gens bien, qui ont la main sur le porte-monnaie – pour le protéger s'entend: lorsque les Vaudois achètent pour plus de 1000 francs de frais de médecin, les Appenzellois se contentent de 600 francs.

Voilà des comparaisons intéressantes!

Quant aux loyers, on peut affirmer sans analyse comparative et sans référence au Monopoly qu'ils sont moins élevés à Trogen qu'à la rue de la Paix. Et le climat y est, paraît-il, excellent: la preuve, on y consomme moins de prestations médicales qu'à Lausanne.

Pierre Imhof



SYNDICATS

Vers une association des chefs de service

Les chefs de service de l'administration ont décidé cet automne de se constituer en association.

A lire certains commentaires écrits à la suite de la réunion qu'ils ont tenue le 8 octobre dernier, on aurait pu penser à une entreprise entourée du plus grand secret. En réalité, il n'en est rien: les chefs de service souhaitaient simplement ne pas médiatiser les prémices d'une démarche qu'ils n'ont d'ailleurs pas tardé à faire connaître officiellement au Conseil d'Etat.

Les chefs de service veulent être mieux entendus

Sur le fond, les chefs de service entendent être associés plus étroitement aux projets et démarches touchant l'administration, y être mieux entendus, être consultés comme d'autres partenaires. Bref, ils visent à ce que dans ces occasions, leur rôle d'interlocuteur soit reconnu à un degré conforme à leur niveau de responsabilités.

Une idée qui n'est ni originale, ni neuve

L'idée de créer un groupement, comme il en existe dans d'autres cantons, n'est pas neuve: les chefs de service en ont discuté l'année dernière, essentiellement pour se profiler professionnellement dans les discussions sur le nouveau statut, domaine qui les concerne... au premier chef, si l'on peut dire! Cette intention de s'organiser, de se prendre en mains corporativement est ainsi aujourd'hui parvenue à maturité.

La question des salaires n'est pas fondamentale

L'aiguillon de la politique salariale a-t-il piqué au vif les chefs de service? De ce que l'on sait, leurs préoccupations par rapport aux conditions de travail – notamment aux aspects liés à la rémunération – s'expriment en termes généraux, sans porter la marque de la défense d'avantages catégoriels. Elle n'est très certainement pas le fondement de la démarche.

La Gazette reviendra sur la création prochaine de cette association et sur la question de son ouverture vers les autres cadres de l'administration.

VG



Bulletin des postes vacants

BRH Infos

Qu'est ce que le délai de de carence?

Les postes devenant vacants suite au départ ou au transfert d'un collaborateur entre le 1er janvier 1998 et le 30 juin 1998 feront l'objet d'une procédure de recrutement particulière.

En principe, ces postes ne pourront pas être repourvus par voie externe (candidatures de personnes n'ayant pas de contrat permanent avec l'Etat) avant le 1er juillet 1998.

Des directives sont transmises, ces jours-ci, aux chefs de service, afin de préciser le type de démarche à entreprendre, le cas échéant, si, pour des raisons évidentes d'urgence et de nécessité, ce délai de carence ne peut pas être observé. C'est le Conseil d'Etat qui, *in fine*, tranchera, sur la base d'une appréciation étayée.

Les postes d'enseignants, de magistrats, de la gendarmerie et de la sûreté ne sont pas concernés par cette mesure.

Enfin, si le poste peut être repourvu par voie interne, le délai de carence est également caduc.

Si cette mesure peut paraître contraignante à première vue, elle permet, cependant, une approche plus novatrice de la gestion des postes vacants. Il est en effet important de situer le degré de nécessité d'une fonction, en ne considérant pas l'organigramme du service comme une structure rigide et non amovible, insensible aux modifications de l'environnement, mais bien comme un sujet de réflexion permanent, intégrant les effets des besoins nouveaux, tout en tenant compte, également, des contraintes nouvelles.

Par voie de conséquence, pour cette période précise, plus encore que d'habitude, le bulletin des postes vacants s'adresse avant tout, aux employés permanents de l'Etat.

Marius Gasser

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

Chemin de Mornex 38
1014 Lausanne

Tél. 021/ 316 29 20
Fax 021/ 316 29 23

Heures d'ouverture du BRH:

8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

Première parution

Réf.	Fonction	Description
24.798	Employé d'administration cl. 10-12 100%	<i>Activité :</i> Au sein d'une équipe de 3 personnes, travail de secrétariat pour le secteur d'exécution des peines. <i>Indispensable :</i> CFC de commerce ou CFC de bureau avec pratique de 5 ans, connaissance de Word et Excel sur PC. <i>Souhaité :</i> Intérêt pour le domaine pénitentiaire, le droit pénal et administratif.
24.797	Premier employé d'administration cl. 12-14 50%	<i>Activité :</i> Traite les tâches du secrétariat telles que réception, téléphone, correspondance au sein d'une équipe. Peut être amené à remplacer la secrétaire du Chef de département. <i>Indispensable :</i> CFC de commerce ou CFC de bureau avec pratique de 5 ans, maîtrise parfaite de l'orthographe et du logiciel Word (6 ou 7). <i>Souhaité :</i> Bonne résistance au stress, autonomie dans le travail et souplesse dans les horaires. <i>Spécificité :</i> Durée déterminée de un an.
24.799	Secrétaire cl. 15-18 100%	<i>Activité :</i> Prépare et tient les dossiers des étudiants, organise les sessions d'exams, s'occupe de la réception et de la correspondance courante. <i>Indispensable :</i> CFC de commerce avec expérience de 6 ans, maîtrise du français et de l'informatique. Ce poste exige aussi des qualités relationnelles et de l'initiative. <i>Souhaité :</i> Connaissances de l'anglais et/ou de l'allemand appréciées.

Réf.	Fonction	Description
24.796	Assistant social A cl. 19-21 80%	<p><i>Activité :</i> S'occupe des problèmes relatifs à l'alcoolisme et aux polytoxicomanies et à leurs conséquences sociales. Assume des expertises et des mandats pour divers services de l'Etat.</p> <p><i>Indispensable:</i> Diplôme d'assistant social, pratique de 6 ans, avec expérience de 4 ans min. dans le domaine des dépendances. Véhicule et permis de conduire.</p> <p><i>Souhaité:</i> La connaissance des institutions vaudoises serait bienvenue.</p>
24.806	«Intendant» cl. à déterminer 100%	<p><i>Activité :</i> Développement de l'ensemble des opérations commerciales d'un établissement pénitentiaire dans les domaines de l'industrie, de l'artisanat, de l'agriculture et de l'intendance. Gestion des stocks et des achats de la cuisine, vérification des coûts des travaux de production et de la productivité des ateliers.</p> <p><i>Indispensable:</i> Diplôme ESCEA ou CFC d'employé de commerce avec pratique de 12 ans, expérience de plusieurs années dans le domaine des achats et de la gestion des stocks, connaissance de l'organisation et du fonctionnement d'entreprises privées. Casier judiciaire vierge.</p> <p><i>Souhaité:</i> Une formation complémentaire en marketing et la connaissance de l'allemand constituent un atout.</p> <p><i>Lieu:</i> Orbe.</p>
24.801	Chef ouvrier A cl. 15-17 100%	<p><i>Activité :</i> Fabrique et répare des pièces de mobilier, de toitures, de portes, etc. pour des bâtiments cantonaux. Gère les achats et les stocks de bois, ainsi que tout le matériel d'emploi. S'occupe de la conduite de l'équipe.</p> <p><i>Indispensable :</i> CFC de menuisier, menuisier-ébéniste ou charpentier avec pratique professionnelle de 8 ans. Expérience dans la conduite d'un groupe de travail.</p> <p><i>Lieu :</i> Morges.</p>
24.802	Ouvrier qualifié cl. 10-12 100%	<p><i>Activité :</i> Diverses activités d'entretien telles que nettoyage, réfection des peintures, gestion des clés, dans un bâtiment administratif de l'Etat.</p> <p><i>Indispensable :</i> CFC de peintre en bâtiment ou CFC (2 ans) avec pratique professionnelle de 5 ans.</p>
24.803	Chauffeur des routes nationales cl. 9-11 100%	<p><i>Activité :</i> Conduit des poids-lourds et des engins spéciaux dans le cadre de l'entretien des routes et des autoroutes. Effectue des travaux d'entretien. Pose de la signalisation. Intégré à des services de piquets.</p> <p><i>Indispensable:</i> Doit être âgé de 20 ans au moins et posséder le permis poids-lourd et remorque.</p> <p><i>Lieu:</i> Domicile imposé : rayon de 12 Km. et max. 15 min. du Centre d'entretien de Bursins.</p>
24.804 24.805	Deux cantonniers des routes cantonales cl. 8-10 100%	<p><i>Activité :</i> Entretien et assure la viabilité des routes cantonales en fonction des saisons.</p> <p><i>Indispensable:</i> Doit être âgé de 20 ans au moins et au bénéfice d'un permis de conduire, d'un permis C pour les étrangers.</p> <p><i>Souhaité:</i> Une formation ou une expérience dans les activités du génie civil ou de l'entretien des surfaces vertes constituerait un atout.</p> <p><i>Lieu:</i> Domicile imposé : Gossens ou environs pour l'un des postes, Ste-Croix ou environs pour l'autre.</p>

Quand la FSF consulte la base

Le résultat est net. 4898 collaborateurs de l'Etat de Vaud ont approuvé la convention salariale négociée entre le Conseil d'Etat et la Fédération des sociétés de fonctionnaires. 2525 collaborateurs la rejettent. Cela donne une majorité de 66% en faveur de la convention. Sur la base de cette consultation de sa base, le comité directeur de la FSF a donc décidé de signer la convention. Le Conseil d'Etat a fait de même, et défendra cette convention devant le Grand Conseil. C'est en effet au Grand Conseil qu'il appartiendra de prendre la décision finale. Il le fera au cours de sa session de décembre (voir p. 12).

Les dirigeants de la FSF admettent que le taux de participation à la consultation de leurs membres était faible. Seuls 32,91% des collaborateurs de l'Etat y ont participé. A peu près le taux de participation ordinaire d'un vote populaire...

Pourquoi tant d'abstentionnisme?

Cet abstentionnisme est dû en partie, selon un membre du comité directeur de la FSF, au mot d'ordre de boycott lancé par le Syndicat des services publics (SSP), qui était dès l'origine opposé à tout compromis salarial. Trois sociétés de fonctionnaires membres de la FSF soutenaient également le boycott.

Mais il y a une autre explication. Le «bulletin de vote» que les employés de l'Etat devaient utiliser pour faire connaître leur position portait leur nom. Le comité directeur de la FSF avait choisi cette formule pour éviter toute manipulation. Il voulait notamment être assuré qu'aucun employé ne puisse être soupçonné d'avoir voté plusieurs fois. Quelques réponses données à double sur formulaires photocopiés, sous le nom de la même personne, ont d'ailleurs été éliminées lors du dépouillement.

De nombreux fonctionnaires ont estimé que cette méthode était contraire à la règle du secret du vote. Certains craignaient d'être «fichés» selon leur réponse à la consultation, malgré la garantie donnée par la FSF quant à la confidentialité du dépouillement. **LR**

Nos salaires en 1998: la convention est signée

Nos salaires 1998 seront amputés d'une contribution progressive de solidarité, mais l'indexation et les annuités sont maintenues. Ceci pour autant que le Grand Conseil approuve l'accord passé entre la FSF et le Conseil d'Etat.

Non à l'initiative Golaz

En proposant au Grand Conseil d'approuver la convention signée avec la Fédération des sociétés de fonctionnaires, le Conseil d'Etat s'oppose à l'initiative Golaz, votée en septembre par le Grand Conseil. Cette initiative demandait simplement la suppression des annuités et de l'indexation des salaires en 1998. Nous publions ci-dessous les principaux extraits de l'exposé des motifs soumis aux députés à ce sujet.

Le Conseil d'Etat estime que l'initiative Eric Golaz et consorts fixant la politique salariale de l'Etat de Vaud pour 1998 ne tient pas compte de la situation des employés de l'administration cantonale. En effet, la suppression des augmentations annuelles légales pénalise environ deux tiers des employés (ceux qui sont récemment entrés en fonction ou qui ont été promus) et dont le traitement ne se trouve pas au sommet de la classe. Ces employés, en général jeunes, ont de lourdes charges familiales à supporter.

Cette mesure aurait aussi de graves conséquences sur la

motivation, la mobilité et la progression de carrière des employés. (...)

Quant à la suppression de l'indexation, elle touche l'ensemble des employés et des rentiers de l'administration cantonale vaudoise. Cependant, du fait de sa non-progressivité, cette mesure affecte davantage le pouvoir d'achat des employés ayant un bas salaire. A ce titre, il faut rappeler que le pouvoir d'achat des employés a déjà été érodé par une série de mesures contraignantes sur les salaires depuis 1993.

Les sacrifices consentis depuis 1993

En effet, au 1er janvier 1993, les dispositions relatives à l'application de l'article 54 de la loi du 9 juin 1947 sur le Statut général des fonctions publiques cantonales, ont été suspendues par décret du 15 décembre 1992, sous réserve toutefois d'une indexation partielle correspondant à l'augmentation de la part des cotisations de l'assurance - chômage fédérale à la charge des employés (...)

Mis en vigueur au 1er janvier 1994, un deuxième décret d'une portée d'un an a limité l'indexation à 1% (effet : 22 millions). En outre, les primes pour l'assurance accidents non professionnels ont été mises entièrement à la charge des salariés (économie pour l'Etat : 10,5 millions de francs).

Dès avril 1994, des négociations ont eu lieu avec les représentants des associations de personnel (...). Les parties en présence ont mené des négociations sur une convention couvrant les années 1995, 1996 et 1997. La FSF, a décidé de signer cette convention afin de permettre une évolution raisonnable des traitements et de laisser du temps à la réflexion sur une nouvelle politique salariale, tandis que le SSP-Vaud ne l'a pas ratifiée. Le décret fixant l'adaptation des salaires au renchérissement pour 1995, 1996 et 1997 a été adopté par le Grand Conseil le 13 novembre 1994.

Effets sur le pouvoir d'achat

Depuis 1993, l'effet financier de l'indexation partielle des traitements est le suivant:

- - 6,85% jusqu'à la classe 15;
- - 7,37% au-dessus de la classe 15.

Il est important de préciser que le niveau absolu des traitements n'a pas baissé mais que la progression de ceux-ci s'en est trouvée ralentie. De plus, pour les 2/3 des fonctionnaires qui ont bénéficié, pendant cette période, d'augmentations annuelles légales, le traitement réel ainsi que le pouvoir d'achat ont progressé.

EMPD du 12 novembre 1997

Faites vos calculs

L'exposé des motifs sur la politique salariale de l'Etat en 1998 fournit quelques précisions utiles pour permettre à chaque collaborateur de prévoir les effets concrets de la convention. Les voici.

Indexation: 0,29%

Les traitements annuels bruts bénéficieront de l'indexation, sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le 1^{er} novembre 1996 et le 31 octobre 1997, soit 0,29% à l'indice 104,0.

Pour les traitements inférieurs au maximum de la classe 13, un montant forfaitaire de Fr.140.— est prévu. La loi permet en effet au Conseil d'Etat de fixer des minima si le traitement adapté au renchérissement se révèle insuffisant pour les classes inférieures.

Contribution de solidarité

La contribution de solidarité sera appliquée de manière progressive sur le traitement annuel brut 1998, sous forme d'une diminution de traitement, selon l'échelle suivante:

- pour la tranche de traitement allant de 1 à 70'000 francs: 1%;
- pour la tranche de traitement allant de 70'001 à 90'000 francs: 1,5%;
- pour la tranche de traitement allant de 90'001 à 110'000 francs: 2%;
- dès 110'001 francs: 2,5%.

La contribution de solidarité s'applique à toute personne rétribuée par l'Etat, nommée ou non. Les employés d'établissements autonomes comme l'Université y sont soumis. Les membres du Conseil d'Etat aussi. Et

même les personnes bénéficiant d'un traitement par indemnités de séances ou par émoluments.

Pour les collaborateurs auxiliaires un taux unique de 1% sera appliqué sur le traitement brut.

Une exception: la contribution de solidarité ne s'applique pas au traitement des apprentis et des élèves des écoles de l'administration cantonale.

Maintien de l'acquis à la Caisse de pensions

Afin de préserver les prestations acquises, le salaire assuré à la Caisse de pensions se basera sur le traitement annuel brut découlant du statut, sans prendre en compte la déduction due à la contribution de solidarité.

En revanche, les cotisations aux assurances sociales (AVS / AI / APG) seront calculées sur la base du traitement annuel brut effectif.

Menus horaires

A condition que l'organisation et le fonctionnement de son service ne soient pas entravés, chaque membre du personnel peut bénéficier d'une diminution de son horaire hebdomadaire de

travail et/ou obtenir de un à cinq jours de congé non payés, moyennant une réduction de traitement proportionnelle. Sur demande, le retour à l'ancien taux d'activité est garanti.

Jours de vacances supplémentaires

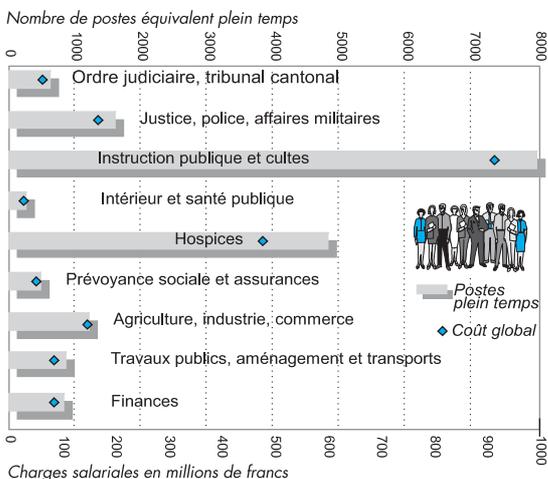
La convention prévoit également deux jours de vacances supplémentaires. Ces jours pourront être pris dans l'année, d'entente avec le responsable hiérarchique, aux conditions des articles 73 du statut et 55 et suivants de son arrêté d'application. L'application de cette mesure au corps enseignant sera gérée selon les procédures usuelles par les départements concernés; il ne devra pas y avoir de coût supplémentaire.

Situation des retraités et autres pensionnés

Conformément à l'article 34 de la loi sur la Caisse de pensions et à l'article 54 de la loi sur le Statut général des fonctions publiques cantonales, les rentes en cours seront pleinement adaptées au renchérissement.

D'après l'EMPD du 12 novembre 1997

Nombre de collaborateurs et charge salariale par département

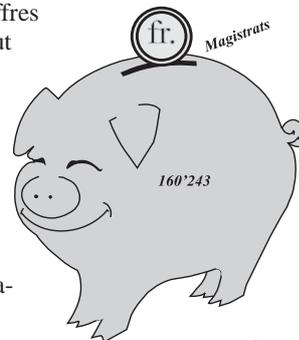


Source: SPEV (réponse au député Frédy Stoll)

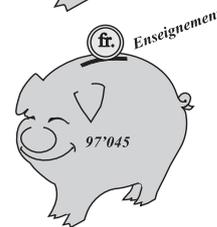
Salaires moyens par catégories

Voici les salaires moyens versés dans l'administration cantonale dans cinq catégories correspondant aux niveaux hiérarchiques pris en compte pour le paiement des salaires. Ces chiffres indiquent le salaire brut moyen, 13^e mois compris.

La catégorie des magistrats comprend les conseillers d'Etat, les juges cantonaux, les juges administratifs, les magistrats judiciaires.



La catégorie «enseignement» comprend tous les enseignants, des degrés primaire, spécialisé, secondaire inférieur et supérieur, universitaire, professionnel, technique supérieur, paramédical, agricole ou autre.



Sous «santé», on trouve toutes les professions médicales, y compris les médecins-assistants, les professions soignantes, médico-techniques et autres.



La catégorie «police» regroupe tous les policiers, ceux de la gendarmerie comme ceux de la Sûreté, en civil ou en uniforme.



La catégorie «administration» est la plus disparate. On y trouve la plupart des employés d'administration et d'exploitation, les employés des arsenaux, ceux qui sont chargés de l'entretien des routes ou des cours d'eau, à côté des assistants d'université, des pasteurs, des diacres et des curés.



Ces salaires moyens ont été calculés par le Service du personnel, pour répondre à une question du député Frédy Stoll. Ils correspondent aux traitements versés pour un plein temps par l'Etat en 1996. Ils valent ce que valent les moyennes, ne rendent évidemment justice à aucune situation particulière, et ne reflètent pas les différences qui peuvent exister d'un département à l'autre.



Salaires des fonctionnaires: les députés préfèrent la concertation

Le Grand Conseil statue ces jours sur nos salaires pour 1998. La plupart des députés sont séduits par la convention FSF - Conseil d'Etat.

La fonction publique doit-elle participer au redressement des finances cantonales? Parmi les députés, la réponse est un non avec nuances à gauche et un oui net à droite. Toutefois, malgré les clivages idéologiques, les modérés des deux bords se rallient à la convention salariale signée entre le Conseil d'Etat et la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF). Radicaux et socialistes se sont finalement unis pour la soutenir. Motif: une solution négociée vaut mieux qu'un affrontement. Popistes et libéraux la combattront, pour des raisons diamétralement opposées.

La gauche, du «non» au «oui, mais»

«La fonction publique a déjà donné, dans les domaines de la santé, de l'enseignement et du social en particulier. Il faut faire une pause». C'est du moins l'avis de Marianne Huguenin, du POP. Avec son groupe, elle votera non à la convention.

L'écologiste Luc Recordon a un point de vue plus nuancé: il est contre l'initiative Golaz (suppression de l'indexation et des augmentations annuelles légales), mais il pourrait donner son assentiment à la convention négociée, dans la mesure où la participation salariale est mesurée, que les principes de l'équité et de l'égalité des sacrifices peuvent être respectés.

Le groupe socialiste a décidé de soutenir la convention, dès lors qu'elle a été approuvée par une majorité des fonctionnaires qui ont participé à la consultation de la FSF. Mais l'enthousiasme n'est pas là. Marlyse Dormond explique: «Il y a eu Orchidée I, Orchidée II et les compressions de budget. Il est temps de s'attaquer à la fraude fiscale plutôt qu'aux fonctionnaires, qui ont déjà fait de larges efforts pour diminuer les dépenses».

La droite: on devra toucher aux salaires

Autres accents à droite, où l'on approuve spontanément l'idée que les fonctionnaires participent aux efforts d'économies, «comme tout le monde». Le radical Eric Golaz, auteur de l'initiative parlementaire qui porte son nom, le professe haut et fort: «On n'assainira pas les finances vaudoises sans toucher à l'augmentation automatique des salaires, car la masse salariale représente le 35% d'un budget déficitaire». Pour la démocrate-chrétienne Jacqueline Bottlang-Pittet, «la fonction publique doit être un partenaire responsable du Conseil d'Etat dans sa volonté d'assainir les finances cantonales».

La libérale Francine Guisan reconnaît que les fonctionnaires ne sont pas responsables du déficit, mais la baisse de leurs salaires est

inéfluctable à moyen terme à cause de la situation économique. En contrepartie, estime-t-elle, il est juste de maintenir la garantie de l'emploi.

Oui à la concertation

La plupart des députés interrogés par *La Gazette* sont favorables à une solution négociée. Le résultat de la consultation de la FSF auprès des fonctionnaires était attendu avec intérêt. Si le résultat avait été négatif, la plupart des députés bourgeois, à l'image de l'UDC Guy Parmelin, auraient voté pour l'initiative Golaz «sans état d'âme».

Le ralliement d'Eric Golaz

Eric Golaz lui-même a fini par abandonner sa propre initiative. Il votera pour la convention. Son explication: «Il faut rappeler que l'initiative a été déposée en juin, alors que toute négociation paraissait bloquée entre les associations du personnel et le Conseil d'Etat. Nous avons jugé bon de faire pression. Et nous avons réussi, puisque les négociations ont finalement eu lieu. Evidemment, le résultat n'est pas pleinement satisfaisant sur le plan financier. Mais cette convention a le mérite d'exister. C'est un signe par lequel la fonction publique nous dit qu'elle est prête à faire des efforts. Je l'approuverai, pour montrer que je veux privilégier le dialogue entre partenaires sociaux.»

A droite, l'initiative Golaz a pourtant encore des partisans: quelques radicaux, et surtout des libéraux. «La convention est un marchandage de souk», juge le libéral Michel Golay, aux yeux de qui les salaires de l'Etat sont généralement supérieurs à ceux du privé.

Michel Mouquin, radical, suggère une vision à plus long terme: «Il n'est pas question de proposer systé-

PHOTO ASL



Eric Golaz, auteur de l'initiative parlementaire demandant la suppression de l'indexation et des annuités. Aujourd'hui, il soutient la convention.

Robert Vaucher, instituteur à Yvonand, président de la Fédération des sociétés de fonctionnaires. Il a conduit la délégation des représentants du personnel dans les négociations avec le Conseil d'Etat.



PHOTO ALAIN MARTIN

matiquement une réduction des salaires, mais d'analyser dans chaque département la classification de certains postes intermédiaires et de haut niveau et d'alléger la masse salariale par une meilleure redéfinition des tâches». Tout un programme, qui ne peut pas s'appliquer aux salaires 1998, mais qui sera discuté lors des débats futurs sur le nouveau statut et sur la nouvelle politique du personnel dans le cadre de la démarche de modernisation de l'Etat.

Commentaires sur la manif du 3 novembre

Peu de députés se déclarent surpris par l'ampleur de la manifestation du 3 novembre.

Michel Golay, pourtant, s'interroge: «Chacun a le droit de faire valoir son point de vue, mais tous les participants savaient-ils pourquoi ils défilaient?» Jacqueline Bottlang-Pittet distingue: «Les manifestants craignant un démantèlement des prestations sociales étaient à leur place, mais pas ceux qui demandent le maintien de leur situation salariale, eu égard aux difficultés que connaissent de nombreux salariés». Michel Mouquin reconnaît qu'«on ne peut pas faire fi des signes que les fonctionnaires adressent aux autorités». Il n'en pense pas moins que certaines revendications (le droit de grève en particulier) «sont indécentes dans la période de crise que nous vivons».

Bernard Thalmann (socialiste) et Marianne Huguenin étaient dans la foule des manifestants. Ils se réjouissent d'y avoir rencontré des gens qui n'ont pas l'habitude de revendiquer et de manifester. «Du jamais vu, un événement fort, qui ressource, et qui a de quoi ébranler des responsables politiques!» Selon Luc

Recordon, la manifestation a démontré que les fonctionnaires «ne sont pas des partenaïres mous». «C'est bien, estime-t-il, que l'Etat de Vaud ait des employés déterminés avec lesquels il faut négocier».

Et les Vaudois, comment réagissent-ils à cette manifestation? Eric Golaz résume les sentiments ambivalents qu'il perçoit dans la population: «Négatif d'un côté, car on ne comprend pas que les fonctionnaires protestent alors qu'ils jouissent de la sécurité de l'emploi et de bons salaires en général; positif d'un autre côté, parce que c'est le dernier bastion qui résiste au changement et qu'on a envie de soutenir ce mouvement».

Grève ou pas grève?

Pour la gauche, la grève est un droit fondamental et un moyen de défense légitime. C'est un mouvement actif,

l'expression d'une colère et d'un ras-le-bol très forts. La grève doit faire réfléchir. Marlyse Dormond pense que «la paix sociale ne profite qu'aux patrons qui ont engrangé suffisamment de profits». Bernard Thalmann ne craint pas un durcissement des positions au Grand Conseil, car, selon lui, il existe déjà.

Au centre et à droite, la grève n'a pas la cote. Selon Guy Parmelin, «la grève serait un auto-goal qui jetterait le discrédit sur la fonction publique et donnerait des arguments pour durcir le débat sur les salaires au Grand Conseil». Francine Guisan préfère le dialogue constructif avec une certaine ouverture d'esprit à la confrontation. La grève, selon elle, n'est pas un bon moyen: «Les routiers français n'avaient pas d'autre choix. En Suisse, on n'en est pas là!»

Jacqueline Decurnex

Au programme de la session de décembre

Le débat sur le traitement des fonctionnaires est programmé pour la première semaine de la session de décembre, qui s'ouvre ce lundi.

L'ordre du jour du lundi 1er décembre, valable pour les séances du 1er, du 2 et du 3, comporte les points suivants, dans l'ordre:

- programme d'assainissement des finances,
- salaires 1998,
- facture sociale (augmentation de la contribution des communes).

Le Conseil d'Etat a déclaré que la contribution des fonctionnaires à l'allègement du déficit budgétaire était politiquement liée à celle des communes dans le cadre de la facture sociale, dans l'idée d'une juste répartition des sacrifices.

Ces objets seront repris en deuxième lecture le lundi 8 décembre. Après quoi les députés s'attaqueront au budget 1998.



Les policiers ne sont pas passés inaperçus à la manifestation du 3 novembre



Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

DFIN

Département des finances

Salaires 1998: le Conseil d'Etat soutient la solution négociée avec la FSF

Le Conseil d'Etat a confirmé son adhésion à la solution négociée avec la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) pour les salaires de l'année 1998 dans la fonction publique. Cette solution, fondée pour l'essentiel sur une contribution de solidarité progressive, permettra d'économiser quelque 25 millions au budget 1998, par rapport aux dépenses qu'aurait impliquées l'application intégrale du statut de la fonction publique. Elle maintient l'indexation des salaires et les augmentations annuelles légales. Le Grand Conseil sera appelé à trancher définitivement au cours de sa session de décembre.

Service du personnel, 021/ 617 63 40

Charges salariales et personnel de l'Etat de Vaud

En réponse à la question de M. Frédy Stoll, député, le Service du personnel précise les chiffres suivants: à fin 1996, l'Etat employait 21'667 collaborateurs réguliers, Hospices compris, pour un montant global des salaires de plus de 2'000 millions de francs par an, charges patronales comprises. En 1996, les coûts moyens d'un poste à plein temps, sans les charges patronales, étaient les suivants: administration, 82'600 francs; police, 84'000; santé, 87'700; enseignement 97'000; magistrats, 160'200 (voir p. 11).

Service du personnel, 021/ 617 63 46.

DTPAT

Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports

Ligne CFF Lausanne-Genève: accélération de la procédure pour la 3^e voie

Le Conseil d'Etat a signé une convention avec les CFF qui règle quelques points apparus lors de l'enquête publique de la 3^e voie entre Coppet et Genève: offre et financement des nouvelles prestations horaires entre Lausanne et Genève dès 2005, maintien des haltes et stations CFF non desservies, aménagement de places de parc, mesures de protection contre le bruit et paysages. Cette convention permettra d'accélérer la procédure et l'exécution de la 3^e voie. Le canton s'engage à participer à cette réalisation pour un montant de 2 millions de francs, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil.

Sur la ligne Berne-Lausanne, le canton mettra tout en œuvre pour que les travaux de surélévation des passages CFF sur des routes cantonales soient achevés en 2001, année de l'introduction des trains à deux étages sur cette ligne.

Service des transports et du tourisme, 021/316 73 70

Encouragement des transports publics et politique tarifaire

En réponse à l'interpellation de Mme Jaquet-Berger, le Conseil d'Etat rappelle son soutien au développement des transports publics (exemples: métro nord-est lausannois et prolongement du LEB), mais aussi sa volonté de maîtriser les charges compte tenu de la situation financière des collectivités publiques. Harmoniser les tarifs entre le réseau national et régional et celui des agglomérations reste un objectif, à condition qu'il n'entraîne pas des charges supplémentaires.

Service des transports et du tourisme 021/316 73 70

Oui à la collaboration entre compagnies de transports publics

Le Conseil d'Etat est favorable à la collaboration entre les entreprises de transports publics. Depuis plusieurs décennies, il favorise le regroupement des directions. Il entend poursuivre cette politique qui est parfaitement conforme à la loi cantonale sur les transports publics. Par contre, la collaboration est plus délicate à mettre en place sur la politique des tarifs: l'introduction d'une communauté tarifaire, qui entraîne souvent des coûts supplémentaires, est difficile à réaliser dans le contexte financier actuel. Telle est la réponse que le Conseil d'Etat donne à l'interpellation du député Pierre Salvi.

Service des transports et du tourisme, 021/316 73 70

Terrains de la société des TL à Prélaz

Le Conseil d'Etat présentera prochainement un exposé des motifs et projet de décret afin de donner la possibilité aux TL de vendre ou d'octroyer des droits de superficie sur le terrain de l'ancien dépôt-atelier, aujourd'hui affecté à la construction de logements à loyers modérés. C'est la réponse que le gouvernement donne aux députés

Etienne Lasserre et Jacques Perrin qui s'étaient préoccupés de la vente et de l'avenir de cette parcelle.

Service des transports et du tourisme, 021/316 73 70

Encouragement à la formation et à l'emploi des jeunes

Le Conseil d'Etat est d'accord que l'engagement des entreprises en faveur de la formation et de l'emploi des jeunes figure parmi les critères d'adjudications pour des travaux ou des commandes de matériel. Il d'ailleurs mentionné dans le règlement sur les marchés publics, adopté le 8 octobre dernier. En plus, des instructions seront données aux services adjudicateurs de l'Etat afin qu'ils tiennent compte de ce critère chaque fois que cela est possible. C'est ainsi que le gouvernement répond à la question que le député Michel Pellegrino a posée en juin 1997.

Secrétariat général, 021/316 70 03

DIPC

Département de l'instruction publique et des cultes

Concession pour une TV locale à l'Orient: préavis favorable

Le Conseil d'Etat ne voit pas de raison de s'opposer à l'octroi d'une concession à l'Association Val-TV, à l'Orient, pour la gestion d'un programme de télévision locale dans la Vallée de Joux. A ses yeux, ce projet répond à l'intérêt général de cette région. Il a répondu dans ce sens à la consultation de l'Office fédéral de la communication.

Service des activités culturelles, 021/ 316 33 00.

Introduction dans les gymnases de la formation conduisant à la maturité spécialisée

Le Conseil d'Etat a décidé d'introduire dans les gymnases vaudois, dès l'année scolaire 1999-2000, la formation qui permettra aux diplômés de ces établissements de préparer la maturité spécialisée.

Cette formation complémentaire comprendra à la fois des cours en école, des séjours linguistiques et des expériences dans le monde du travail ou des stages préprofessionnels.

Service de l'enseignement supérieur et de la formation, 021/316 34 01.

DAIC

Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce

Concordats sur la pêche dans les lacs de Neuchâtel et de Morat

Le Conseil d'Etat a décidé de modifier les concordats sur la pêche dans les lacs de Neuchâtel et Morat. Désormais, les commissions intercantionales de la pêche auront la compétence



de fixer les heures pendant lesquelles celle-ci est autorisée ainsi que les prix des permis de pêche. Ces commissions ont décidé de ne pas modifier les tarifs des permis pour l'instant, si ce n'est d'accorder une réduction de 50% pour les permis de 3^e classe délivrés aux enfants de moins de 16 ans révolus.

B. Büttiker, inspecteur de la pêche, 021/694 82 30

Nouvelles inscriptions à l'Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS)

Un bloc erratique à Huémoz et une prairie sèche à Belmont-sur-Lausanne seront dorénavant inscrits à l'Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS). Le Conseil d'Etat a donné son accord à cette modification après une consultation publique, qui a eu lieu du 18 juillet au 20 août 1997.

Philippe Gmür, conservateur de la nature, 021/694 82 60

DPSA

Département de la prévoyance sociale et des assurances

Adaptation à la hausse des prestations complémentaires AVS/AI

Le Conseil d'Etat a adapté la législation vaudoise à la 3^e révision fédérale des prestations complémentaires AVS/AI avec effet au 1^{er} jan-

vier 1998. La révision fédérale prévoit principalement de considérer le loyer brut (incluant les charges) plutôt que le loyer net des bénéficiaires dans la prise en compte de leurs besoins vitaux. L'arrêté cantonal retient les limites supérieures de revenu ouvrant le droit aux prestations fixées par la législation fédérale, et fixe à 100'000 francs la franchise sur la fortune immobilière appartenant et servant de domicile aux bénéficiaires. Le coût net de cette révision pour le canton, compte tenu de la participation de la Confédération et des communes, sera de 1,68 million de francs.

Michel Surbeck, chef du SASH, 021/316 51 45

DJPAM

Département de la justice, de la police et des affaires militaires

Récusation du procureur général: rectification

Le communiqué du 12 novembre 1997, repris dans *Etat de Vaud Info* du 13 novembre, sur la désignation d'un procureur extraordinaire dans l'affaire du garage Edelweiss comportait une inexactitude. Ce n'est pas parce qu'il était lui-même «accusé publiquement d'avoir bénéficié de faveurs comme client du garage» que le procureur général Jean-Marc Schwenter s'est récusé pour cette affaire, mais parce qu'il était lui-même plaignant et dénonciateur dans une cause liée à la même affaire.

F. de Rougemont, 021/316 45 40

Une affaire sans gravité

24 Heures, principal quotidien vaudois, a fait grand cas, dans son édition du 12 novembre, des accusations portées contre le procureur général dans l'affaire du garage Ramuz-Edelweiss. Diantre! Pour consacrer une page entière aux rabais consentis à un client de ce calibre pour l'achat de ses voitures, l'affaire doit être grave.

Eh bien, pas du tout. En première page, le rédacteur en chef Gian Pozzy le dit d'emblée: «L'affaire que nous décrivons en page 33 n'est pas grave».

Ah bon. Alors pourquoi un tel foin?

Le lendemain, récidive. *24 Heures* consacre son affichette et le titre principal de ses pages vaudoises aux suites de cette affaire sans gravité. Pour nous annoncer, cette fois, que le Conseil d'Etat «se lave les mains». Le rédacteur, Jean-A. Luque, fait état de la désignation d'un procureur extraordinaire par le Conseil d'Etat. Il précise que cette décision découle de la loi sur l'organisation du Ministère public. Ce qui est exact, annoncé tel quel par le BIC dans un communiqué du jour précédent, sans la moindre indication destinée à faire passer cette information pour une «annonce exceptionnelle».

Donc, le Conseil d'Etat a fait son travail, ni plus ni moins. On cherche en vain dans l'article de quoi il se serait «lavé les mains». Le fond de l'affaire n'est pas de son ressort. S'il s'était mêlé de porter des jugements d'ordre administratif, politique ou moral à ce sujet, la presse locale l'aurait à bon droit épinglé pour infraction au principe de la séparation des pouvoirs. Un principe que la presse n'a pas besoin de respecter, comme *24 Heures* l'a démontré en jugeant que l'affaire n'était «pas grave».

Laurent Rebeaud

C'est écrit dans le journal...

Dans le *Courier* du 25 novembre, Bruno Clément astique la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF), coupable à ses yeux de compromission avec l'Etat-patron. Et pour éclairer ses lecteurs sur la fausseté de certaines comparaisons officielles, il écrit: «La Ville de Lausanne prélève certes une contribution de 9,524%, mais uniquement sur le 13^e salaire, inexistant à l'Etat.»

Il doit y avoir des fuites.

LR

Service des automobiles: une première suisse dans l'Ouest vaudois



PHOTO ASL

Le 25 novembre a été inauguré le centre de contrôle technique de l'Ouest vaudois, à Nyon. Il est doté d'une ligne de contrôle entièrement informatisée pour l'inspection des véhicules. A l'heure actuelle, c'est le plus moderne de Suisse.

Dans cette rubrique sont annoncées des manifestations publiques de toute nature, organisées par l'Etat ou soutenues par lui, ou qui sont de nature à intéresser particulièrement les collaborateurs de l'Etat. Les lecteurs désireux de faire paraître une annonce dans ce memento peuvent en faire la proposition à la rédaction de La Gazette.

Spectacles

Grange de Dorigny

«Le crépuscule des poètes», de Friedrich Dürrenmatt (trad. De Gilbert Musy). Par le Théâtre de l'Ephémère. Mise en scène: Elena Vuille-Mondada.

Du 2 au 14 décembre 1997.

Opéra de Lausanne

Récital de chant de Raul Gimenez. Oeuvres de Pergolesi, Bellini, Dnizetti, Rossini, Mozart, etc.

Dimanche 7 décembre 1997, 18heures.

Salle Paderewski (Casino de Montbenon)

Orchestre de Chambre de Lausanne, dir. par Christof Perick. Oeuvres d'Igor Strawinsky et de Mozart (notamment Concerto pour flûte No 1 KV 313, avec Emmanuel Pahud).

Mardi 2 décembre 1997, 20heures.

Beausobre (Morges)

Claude Nougaro.

Jeudi 4 décembre 1997, 20heures 30.

Théâtre de Vidy

Joseph Nadj. «Le vent dans le sac». Création pour 8 interprètes en hommage à Samuel Beckett. Salle Apothéloz.

Du 2 au 14 décembre 1997.

Concerts de l'Eglise de Peney-Le-Jorat

Le Madrigal du Jorat. Sous la direction d'André Denys, un répertoire qui va de la Renaissance au folklore suisse ou roumain en passant par Schubert et Brahms.

Le vendredi 12 décembre 1997, à 20 heures 15.

Expositions

Musée du Léman, Nyon

«Descendre le Rhône : 1925-1995». Jusqu'au 19 avril 1998.

Café de la Bossette, Lausanne

Philippe Krauer, photographe. Jusqu'au 31 janvier 1998.

Cabinet cantonal des Médailles (Palais de Rumine)

«Les collections monétaires». Nouvelle exposition permanente, dès le lundi 1^{er} décembre 1997.

Musée de l'Art Brut

«Giovanni Agrignani» et «Gene Merritt», du 3 février au 24 mai 1998.

Du mardi au dimanche, de 11 à 13 heures et de 14 à 18 heures.

Espace RP (Retraites populaires)

«Zoom sur trois jeunes créateurs vaudois»: Sophie Hanagarth, Caroline Andrin, Pierre Fantys. Jusqu'au 6 janvier 1998.

Conférence

«A la recherche de nouveaux médicaments à base de plantes», par le professeur Kurt Hostettmann de l'Institut de pharmacologie et de phytochimie de l'Université de Lausanne, dans le cadre des conférences de la Société académique vaudoise.

Mercredi 10 décembre 1997, Collège propédeutique, auditoire D, 20 heures (parking du collège propédeutique; TSOL, arrêt «UNIL-Sorge»). Entrée libre.

Remise du Prix artistique de la Ville de Nyon 1997: jeudi 4 décembre 1997 à 18heures 30, à L'Usine à Gaz,

Une caverne d'Ali Baba au Palais de Rumine



PHOTO MAGALI KOENIG

Au bas de l'imposant escalier du Palais de Rumine, il y a une boutique qui ressemble à une caverne d'Ali Baba. C'est un endroit à visiter et à recommander à ses meilleurs amis, à l'approche de Noël ! A côté des objets qu'on trouve habituellement

dans une boutique de musée (catalogues d'expositions nationales et internationales, livres, affiches et cartes postales d'art), il y a une foule d'idées de cadeaux : copies de bijoux anciens trouvés à Avenches, Nyon ou Vidy, cravates Magritte, tasses

Miro, parapluies imprimés, minéraux, fossiles, tout sur les dinosaures, etc.

Ouvert tous les jours sauf le lundi. Horaire : 10 h - 18 h (ma, me, ve), 10 h - 20 h (je), 11 h - 17 h (sa et di).

Tél. 021 / 329 00 86.